## Conseil Municipal du 10 mai 2021

L'an deux mille vingt et un, le dix mai à 20 h, le Conseil Municipal de Villiers-sur-Loir, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Albert PIGOREAU, Maire.

Nombre de membres en exercice: 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 3 mai 2021

<u>Présents</u>: M. PIGOREAU – Mme JULIEN - M. LECOSSIER – Mme TAILLARD – Mme GOUJON – Mme MÉRAUD - M. LEFERT – M. MOREAU - M. SALOU – Mme REGNAULD - M. JOSÉ – Mme CANY - Mme BLONDEAU - Mme MÉSANGE - M. ADAM

Secrétaire de séance : Mme TAILLARD

Sauf mention expresse, les délibérations ont été adoptées à l'unanimité

En préambule, Monsieur le Maire demande le respect d'une minute de silence en hommage aux policiers tués dans l'exercice de leur mandat.

## 1. Approbation du compte-rendu de la séance précédente

Madame TAILLARD précise que, suite à un échange avec Madame RÉGNAULD, la présentation de tout nouveau projet devra faire l'objet d'une présentation étayée.

Le compte-rendu de la réunion du 12 avril 2021 est approuvé.

2. Territoires Vendômois – Cycle de l'eau – Avenant convention de l'eau et de l'assainissement Lors de la séance de conseil du 8 juin 2020, le conseil a décidé de signer une convention avec la communauté d'agglomération Territoires Vendômois pour assurer la gestion de certains équipements de l'eau potable et de l'assainissement, et assurer le suivi administratif, suite au transfert de compétences eau et assainissement. Cette convention prévoit le remboursement à la commune des frais liés aux charges administratives et aux travaux réalisés par le service technique communal. Le conseil accepte les termes de la convention initiale valable pour l'année 2020 et autorise le Maire à signer l'avenant n°1 permettant de reconduire la convention pour l'année 2021.

Pour information, la communauté d'agglomération Territoires Vendômois va rembourser la somme de 19 942,10 € à la commune de Villiers-sur-Loir pour le travail réalisé dans le cadre de cette convention :

- 6 000 € au titre des charges administratives,
- 9 147,06 € au titre du remboursement des charges du service technique, pour le service de l'eau
- 4 795,04 € au titre du remboursement des charges du service technique, pour le service de l'assainissement

Plusieurs conseillers municipaux déplorent l'excès de chlore dans l'eau et demandent que le taux de chlore soit réduit, tout en respectant les normes.

Suite aux fuites d'eau liées à la remise en eau du réseau sans ouverture des vannes, (sinistre début mars), il va être demandé à l'assureur d'ouvrir un dossier au titre de la protection juridique.

## 3. Cœur de Village – avancée du projet

Les travaux de l'allée de la Vallée doivent débuter vers la mi-mai. Le calendrier va être fourni par le bureau d'études SATIVA. Suite à plusieurs remarques, l'installation de sanitaires est à revoir. Le nouveau projet d'éclairage est présenté au conseil.

Il est rappelé que les toilettes situées place des AFN, près de l'église, ont fait l'objet d'un chiffrage lors de la consultation des entreprises. L'estimation en 2018 était alors de 7 224,30 € HT. Les réseaux sont en attente pour le futur aménagement.

#### Sanitaires

Après moultes recherches sur les différents types de toilettes existants, Madame JULIEN propose de ne pas installer de toilettes dans l'allée de la Vallée soit en raison d'un coût trop élevé ou dans le cas de toilettes

sèches, l'entretien est difficile. En revanche, elle propose qu'une réflexion soit menée sur les toilettes existantes.

Le conseil valide la proposition de Madame JULIEN. Monsieur MOREAU propose de faire les plans pour la réfection des toilettes situées place des A.F.N. Monsieur MOREAU prend en compte les observations suivantes :

- Lors du projet d'aménagement du cœur de village, il a été prévu d'installer un WC PMR à l'emplacement de l'abribus (l'arrêt ayant été déplacé); les réseaux ont été amenés. Un local technique permettant le stockage de petits matériels pour les agents pourrait être installé à l'emplacement des WC actuels.
- L'abribus est un lieu de rencontres pour les jeunes qui se sont appropriés cet espace depuis de nombreuses années. Il est important de leur permettre de pouvoir se regrouper dans un lieu informel.
- Les WC doivent être hors gel toute l'année : actuellement, les WC sont fermés en période hivernale. Il faut qu'ils puissent être accessibles en permanence.
- Il est suggéré que ce soient des WC sexués, si l'espace le permet.

### Éclairage

Une rencontre avec le responsable de l'entreprise INEO, chargé du lot éclairage du projet d'aménagement du cœur de village, et Messieurs MOREAU, PIGOREAU, LECOSSIER et Mesdames JULIEN et TAILLARD a eu lieu le 10 mai, à la mairie. Cette rencontre fait suite à une demande d'approfondissement du projet éclairage pour finalisation. Le bureau d'études n'a pas pu participer à cette rencontre. Monsieur MOREAU déplore le manque d'investissement du bureau d'études sur le projet de l'allée de la Vallée malgré une facturation supplémentaire de maîtrise d'œuvre de 3 000 €, liée à la modification du projet.

Selon Monsieur MOREAU, l'éclairage proposé est un éclairage sécuritaire (700 lumens/borne) ; il ne s'agit pas d'un projet de mise en lumière.

Si l'éclairage n'est pas permanent, on n'incite pas à entrer dans l'allée de Vallée. Il est donc décidé de mettre un éclairage permanent avec 7 bornes et des lampadaires (1 ou 2 sur la placettes) et 1 pour éclairer l'aire de jeux. Les candélabres seront récupérés parmi ceux stockés à l'atelier communal ; la lampe sera remplacée par une lampe LED et les candélabres seront relaqués.

L'éclairage sera permanent et limité à 22 h 30 comme, pour l'ensemble des rues. Toutefois, il y a la possibilité d'avoir un éclairage séquentiel au-delà de 22 h 30 en cas d'évènements. Des détecteurs de présence vont être installés à chaque extrémité de l'allée pour permettre de l'emprunter au-delà de 22h30. Les deux réseaux vont donc être chiffrés par l'entreprise.

Les délais pour recevoir les bornes d'éclairage se sont allongés. En conséquent, il est décidé de reporter l'ensemble des travaux à l'automne et de commander le plus tôt possible le mobilier urbain pour que toute l'opération se déroule sur un mois. Cette décision permet de laisser l'allée de la Vallée accessible au moins jusqu'à la Saint-Gilles.

Madame MÉSANGE regrette que la commission n'ait pas été réunie pour réfléchir sur le nouveau plan lumière.

Suite à un long débat sur l'implantation des bornes, Monsieur le Maire soumet au vote l'implantation des 7 bornes d'éclairage. Ce vote est indicatif et ne fera pas l'objet d'une délibération :

- Implantation sur un seul côté: 10 voix pour (Mesdames TAILLARD, GOUJON, MÉRAUD, RÉGNAULD, BLONDEAU, Messieurs PIGOREAU, LECOSSIER, SALOU, LEFERT, MOREAU)
- Implantation en quinconce : 5 voix pour (Mmes JULIEN, CANY, MÉSANGE et Messieurs JOSÉ et ADAM)

Différentes hypothèses sont envisagées pour cette implantation tant au niveau des tranchées, de l'esthétique, que des contraintes liées aux plantations et aux jeux. C'est pour cela qu'une simulation d'éclairage va être demandée à l'entreprise INÉO et sera suivie d'une convocation de la commission Cœur de Village (allée de la Vallée).

Monsieur MOREAU fait part de ses recherches sur les jeux envisagés et envisageables pour une installation avant ou après travaux (à définir).

Par ailleurs, l'entreprise « Les artisans paysagistes 41 » en charge des plantations a fait savoir qu'elle était dans l'incapacité de réaliser la tranche optionnelle n° 3 « allée de la Vallée ». L'entreprise souhaite entamer une procédure amiable de résiliation simple du marché.

Le conseil accepte de résilier le marché avec l'entreprise «Les artisans paysagistes 41 ».L'entreprise arrivée en deuxième position lors de l'attribution du marché se voit attribuer la tranche optionnelle n°3 « allée de la Vallée ». Il s'agit de l'entreprise IDVERDE dont le devis s'élève à 14 806.75 € HT, soit 17 768,10 € TTC

## 4. <u>Urbanisme</u> – droit de préemption, relevé de décisions

Le conseil prend acte des décisions relatives au droit de préemption urbain pour lesquelles la commune n'a pas décider de prononcer de préemption :

N° Décision	Adresses	Parcelles
2021-07	1 rue de la Ratelerie	AC 188 – 189 -190 – 242 - 245
2021-08	19 rue du Lavoir	ZI 256
2021-09	1 place Fortier	Ad 23 - 24

# 5. Elections départementales et régionales: permanences bureau de vote

Les élections auront lieu les 20 et 27 juin 2021. En raison de ces élections jumelées, deux bureaux de vote sont à constituer. Monsieur le Maire sollicite les membres du conseil pour assurer les permanences entre 8 h et 18 h. Habituellement l'organisation du bureau de vote se fait par tranche de 2 h 30 (8h-10h30; 10h30–13 h; 13h–15h30; 15h30-18h). Une table de dépouillement par scrutin sera organisée, à l'issue du vote.

Pour la permanence au bureau de vote, il est recommandé que l'ensemble des assesseurs soit vacciné. Pour vous faire vacciner, le maire peut vous fournir une attestation pour avoir un rendez-vous rapidement et prioritairement.

Un tableau de permanences est établi et pourra évolué.

# 6. Informations diverses

### 7. Questions divers

#### \* Rue du Clos Bazin

Monsieur SALOU relaie la demande de M. et Mme PLEUVRY : une grille de regard de pluvial est à resceller. Monsieur LECOSSIER a fait le nécessaire auprès du service technique.

De plus, il signale que la circulation des gros engins sur cette rue génère des dégradations ; la porte de garage a été dégradée. Monsieur le Maire fait part des échanges avec certains agriculteurs qui souhaitent continuer à circuler rue du Clos Bazin.

### \* Formation des élus

L'organisme ONEL propose des formations pour les élus. Il est également envisageable de faire des formations groupées qui aient lieu pour plusieurs élus à Villiers-sur-Loir. Les formations peuvent se dérouler le samedi.

#### \* Espaces verts

Monsieur LECOSSIER propose que la commune recrute un apprenti en espace vert pour renforcer l'équipe technique. Après échanges, il est décidé de solliciter le CFA pour connaître le cahier des charges du maître d'apprentissage, sachant que l'activité des espaces verts de Villiers-sur-Loir est peut-être restreinte pour accueillir un apprenti.

Levée de séance à 23 h